

## DELIBERATION CA0102-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 19 novembre 2020**

**Objet de la délibération : Lettre d'orientation Budgétaire**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 26 novembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :**

La lettre d'orientation Budgétaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions ; un membre s'est déconnecté en cours de séance.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 27 novembre 2020**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 27 novembre 2020**

**POLITIQUE  
DES MOYENS**

2018 - 2021

Lettre d'orientation budgétaire 2021

ua

UA

ua

UA

UA

La lettre d'orientation budgétaire 2021 s'inscrit dans le périmètre de la politique des moyens 2018-2020 telle qu'approuvée par le conseil d'administration du 6 avril 2018 et qui a été prolongée d'une année supplémentaire (2021) afin de démarrer un nouveau cycle de CPOM à compter de 2022.

La construction du budget 2021 s'inscrit par conséquent dans la continuité des budgets 2018, 2019 et 2020 et prend en compte les nouveaux éléments et notamment ceux liés à la crise sanitaire.

Le cadrage budgétaire 2021 intègre par ailleurs les éléments liés : à la pré-notification des moyens alloués en 2021 par le MESRI; au dialogue stratégique de gestion avec le Rectorat et la DGESIP ; aux nouveaux projets (PIA, ANR, AMI,...) ainsi qu'à l'état d'avancement des projets pluriannuels ; au dialogue de gestion interne dans le cadre des CPOM (dotations, campagne d'emploi, projets structurants).

Dans le cadre de la généralisation du dialogue stratégique et de gestion (DSG), une pré-notification des moyens alloués en 2021 a d'ores et déjà été adressée aux établissements en novembre 2020. Cette pré-notification intervient depuis l'année dernière 2 mois plus tôt que les autres années, ce qui permet d'intégrer, avec plus de visibilité et dès le budget initial, les éléments de la subvention pour charges de service public.

La Loi de Programmation de la Recherche prévoit pour l'année 2021 une enveloppe de 165 M€ sur le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire ».

Ces crédits permettent le financement des mesures suivantes des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI :

- les revalorisations indemnitaires destinées aux personnels des établissements d'enseignement supérieur financés par le programme 150 ;
- les divers dispositifs relatifs à la revalorisation ou au recrutement d'enseignants chercheurs (revalorisation de la rémunération des maitres de conférences nouvellement recrutés, revalorisation du montant et accroissement du nombre de contrats doctoraux, environnement des « chaires de professeur junior, etc.) ;
- l'attribution de moyens aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du dialogue contractuel et du dialogue stratégique de gestion. Ne sont pas inclus dans le cadre de la LPR les moyens des universités liés à la démographie étudiante.

Cependant, certaines mesures ne sont pas encore connues et intégrées à la pré-notification.

Le calendrier du DSG phase 1 a été avancé cette année pour un premier échange en septembre sur les impacts de la crise sanitaire en 2020 et un deuxième échange a eu lieu début octobre sur les moyens nouveaux 2021 (places supplémentaires en premier cycle universitaire, réformes en santé, trajectoire financière et salariale).

La phase 2 du DSG débutera en janvier 2021.

Pour 2021, comme pour 2020 et 2019, la CVEC collectée par l'Université sera intégralement destinée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants et servira au renforcement de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Parallèlement, des financements ont été sollicités sur la part CROUS de la CVEC pour la réalisation de différents projets (*amélioration des conditions d'accueil de la BU Saint-Serge, Parcours Santé sur Belle-Beille, aménagement d'un espace vie étudiante en*

sciences, aides alimentaires, au logement et numérique,...).

Le budget 2021 restera, comme le budget de 2020 et conformément aux trajectoires et indicateurs de ces dernières années, contraint par des exigences budgétaires fortes malgré les premières mesures d'accompagnement confirmées dans la pré-notification.

Quoiqu'il en soit, notre établissement continue d'affirmer sa volonté d'accorder en 2021 aux composantes, directions et services, les capacités d'assurer leurs missions, en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis, lors des discussions dans le cadre du dialogue de gestion. Ces ajustements nécessaires s'inscrivent dans le périmètre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM 2018-2021).

Dans cette perspective, le projet de budget 2021 vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations permettant d'assurer des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière avec une priorité donnée aux missions d'assistance à la pédagogie (accueil, scolarité, examens, soutien aux activités pratiques,...). Elle porte également une politique de réussite et d'innovation pédagogique pour nos étudiants et de progression continue de nos équipes de recherche. La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement (mise en œuvre du projet Etoile en année pleine à compter de 2021 et démarrage de l'EUR Lumomat ; accompagnement des étudiants dans le cadre d'un nouveau dispositif DARRE et du plan étudiant ; poursuite du Schéma Directeur du Numérique et la modernisation de notre SI ; déploiement et réorganisation de la formation professionnelle).

La volonté est également exprimée de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels. Ainsi, l'intégralité des moyens obtenus dans le cadre du Plan Etudiant et des appels à projets sont reversés aux composantes, unités de recherche, directions et services.

Enfin, l'évolution des indicateurs de pilotage de l'établissement a démontré une contraction du résultat, de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement. Ces trois éléments constituent autant des points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Sur ces bases, bien que certaines données ne soient pas encore connues, le budget 2021 se construira sur les hypothèses suivantes :

## 1 – Prévision des recettes 2021

### 1.1- Dotation du MESRI

La pré-notification 2021 du 02 novembre 2020 prévoit une dotation prévisionnelle de **128 079 487 €** (après déduction de la mise en réserve de 759 504 €) soit une augmentation de **879 894 €** par rapport à la notification intermédiaire 2020 du 16 septembre 2020 (127 199 593 € qui ont été intégrés au BR1 2020). Pour mémoire, la notification initiale 2020 était de 125 486 527 €.

Elle présente les évolutions suivantes :

- La masse salariale passe de 114 160 819 € (notification intermédiaire 2020) à 115 102 304 € (pré-notification 2021), elle comprend :
  - la dotation liée aux emplois Etat qui est de 1579 ETPT pour 2021 (1571 plafond Etat de la notification intermédiaire 2020 + la création de 8 postes et dans l'attente des ajustements liés à l'évolution des postes santé) correspondant à une dotation totale

de 113 381 376 € ;

- l'initiation de la mise en œuvre de la LPR (loi de programmation de la recherche) sur la partie indemnitaire enseignants (542 517€), indemnitaire Biatss (39 415€) et pour les repyramidages ITRF (2 639€), soit un total de 584 571€ au total ;
- la création de 8 postes dans le cadre des négociations avec la DGESIP en 2021 pour 480 000€ ;
- l'accompagnement de la réforme des études de santé pour 143 200€, au titre de l'évolution des effectifs étudiants et 105 000€ dans le cadre de la transformation pédagogique (se substituant à une enveloppe de 120 000€ en 2020 non pérenne) ;
- le financement de places supplémentaires 2020/21 dans le cadre du plan de relance national pour 172 800€ (54 places à 3 200€)
- l'extension en année pleine des mesures 2020 de la Loi ORE pour 139 066 € ;
- la revalorisation du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) pour 82 915 € ;
- la prorogation et l'augmentation du dispositif du congé pour projet pédagogique pour 30 000 € supplémentaires en 2021 ;
- une compensation IUF (PEDR et décharges d'enseignements) pour 23 496€.

Pour mémoire, les financements suivants de 2020, non pérennes, ne font donc pas partie de la dotation 2021 :

- financement trajectoire financière pour 253 000 € dans le cadre du DSG 1 2020 ;
- financement de 300 000 € pour la création de l'IAE dans le cadre du DSG 2 2020 ;
- financement de 150 000 € pour l'appel à projets recherche-formation dans le cadre du rapprochement avec Le Mans Université ;
- financement de 51 650 € au titre de la compensation de la prime exceptionnelle COVID-19.
- Le fonctionnement passe de 13 038 774 € (notification intermédiaire 2020) à 12 804 383 € (pré-notification 2021), elle comprend :
  - la dotation soclée de 10 771 206 € avec la déduction de la contribution 2020 de l'UA à la licence Elsevier de 201 194 € ;
  - la compensation des exonérations des droits d'inscriptions pour les boursiers pour 1 774 739 € ;
  - le financement d'actions spécifiques pour 43 438 € (coordination formation continue et compensation IUF) ;
  - une dotation pour la mise en accessibilité de 150 000 € ;
  - Une dotation de mise en sécurité de 65 000 €.

Des moyens nouveaux devraient par ailleurs arriver par le MESRI dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion 2021 :

- Impact de la crise sanitaire pour l'UA estimée à 1 600 000 € (mêmes bases que 2020) avec une compensation estimée à **400 000 €** ;
- Evolution des effectifs réels 2020 par rapport aux prévisions qui avaient été faites (L1 + 16 étudiants, LAS + 27 étudiants, L2 +123 étudiants, L3 + 80 étudiants) estimée à **400 000 €** ;
- Estimation de l'évolution des effectifs rentrée 2021 (L1 +184 étudiants, LAS + 50 étudiants, L2 + 160 étudiants, L3 + 121 étudiants, M1 + 50 étudiants) estimée à **300 000 €** pour 1/3 de l'année ;
- Plan santé une demande d'un poste d'ingénieur pédagogique pour **60 000 €** et une demande d'investissement pour le centre de simulation de **500 000 €** ;
- Financement trajectoire financière 253 000 € (identique à 2020 donc neutre / BR 2020) ;
- Financement de projets dans le cadre du DSG 2 estimée à 300 000 € (identique à 2020 donc neutre / BR).
- Une enveloppe de 30 millions d'euros pour le rattrapage des universités sous-dotées a été votée dans le cadre de la Loi de Finance 2021. Les critères d'attribution sont : le taux d'encadrement, la ration SCSP/étudiants, l'augmentation des effectifs et le taux de boursiers. L'UA devrait bénéficier d'une enveloppe conséquente eu égard à son classement par rapport à ces critères, qui ne pourrait être inférieure à **1 800 000 €**.

Ce qui porterait la subvention pour charges de service public pour 2021 à **131 539 127 €**, contre 127 199 233 € de la notification intermédiaire de septembre 2020 et intégrée au budget rectificatif 2020, soit une augmentation de **4 339 894 €**.

A noter que des financements seront sollicités au titre de la COMUE UA-LMU dans le cadre d'une SCSP propre et dans le cadre du dialogue stratégique de gestion phase 2 pour prolonger l'appel à projets formation et recherche initié en 2020 et portée provisoirement par l'UA avec une subvention de 150 000 €. Une cotisation des deux établissements membres est également envisagée à hauteur de 25 000 €. Ces éléments ne sont à ce stade pas intégrés au budget prévisionnel de l'UA puisqu'ils devraient être affectés à l'établissement COMUE.

## 1.2- Université d'Angers

La prévision des ressources propres de l'établissement s'appuie sur les éléments suivants :

- Les ressources propres des composantes baissent de **-346 686 €** pour un total de recettes de 7 445 102 €. Cette baisse comprend :
  - les recettes de la formation continue qui sont en baisse de - 604 232 € essentiellement liée à une diminution des contrats de professionnalisation et une baisse de la mobilisation des reliquats de la formation continue en 2021 de - 439 302 € ;
  - une baisse de la taxe d'apprentissage de - 310 305 € liée à la réforme de la formation professionnelle ;

- cette baisse est atténuée par le développement et la réforme de l'apprentissage et des conventions partenariales qui engendrent une augmentation de 1 007 153 €.
- Une augmentation des droits d'inscriptions estimée à **120 000 €** liée à l'augmentation des effectifs. L'état des inscriptions au 20/10 montre une variation de 1 423 inscrits de plus. On sait qu'on a inscrit plus vite cette année, l'augmentation retenue est donc de 1000 étudiants dont 40% de boursiers à un taux moyen de 200 € l'inscription.
- La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) dépend du taux de reversement (taux de 42 € qui a été revalorisé à 59 € pour 2018-2019 et à 59,93 pour 2019-2020 et est estimé à 60 € pour 2020-2021) et des effectifs éligibles au reversement (estimés à 25 000 étudiants pour 2020-2021) et pourrait par conséquent être légèrement supérieure au montant de 2019-2020 avec une dotation estimée à 1,5 millions d'euros soit une augmentation de **42 552 €**. La part de la CVEC sollicitée par appels à projets auprès du CROUS est à ce stade estimée comme neutre entre 2020 et 2021.
- Le projet THELEME est à son rythme de croisière ; le coût global du projet est de 13 777 178 € dont 7 566 000 € de subvention ; les recettes et dépenses 2021 seront de 834 000 € et donc supérieures de **150 000 €** à celles de 2020.
- Le projet Etoile a démarré en 2020 entrera en rythme de croisière en 2021 ; le coût global du projet est de 2 471 711 € dont 1 841 911 € de subvention. Pour 2021, une année normale de fonctionnement, le budget part UA sera de 106 000 € et donc supérieur de **40 000 €** par rapport à 2020.
- L'EUR LUMOMAT a démarré en 2020 et entrera dans une année complète de fonctionnement en 2021; une subvention globale de 5 300 000 € est attribuée à l'UA. Pour 2021, un budget prévisionnel de 960 000 € est prévu contre 110 000 € en 2020 soit une augmentation de **850 000 €**.
- Le budget de la fondation est estimé à 140 000 € en 2021 soit **40 000 €** de plus qu'en 2020.
- Le projet DARRE prend le relais du projet DARE et est par conséquent sans incidence sur l'évolution du budget.
- Un avenant a été signé avec la Région pour prolonger d'un an la convention tri annuelle, ce qui permet de maintenir un même niveau de financement équivalent en 2021 et est donc sans évolution.
- Un soutien exceptionnel de **200 000 €** pourrait être attribué par la Région pour soutenir les Universités en 2021.

Soit une évolution des ressources propres de **1 095 866 €** pour 2021 par rapport à 2020.

## 2 – Des ressources au service d'une politique

### 2.1- L'impact budgétaire de la politique RH pour 2021

Les mesures prises par l'Etat qui représentent un surcoût :

- Mise en œuvre de la LPR évaluée à **584 571k€** par la DGESIP (ensemble des règles de répartition non connues à ce stade) ;

- augmentation du PPCR évalué à **82 915k€** ;
- mise en œuvre de la prime de précarité de 10% pour les CDD de moins d'un an ; sur la base des suppléances déjà identifiées, un impact minimal de **50 000€** est anticipé.

Pour la campagne emploi 2021, l'établissement poursuit la politique engagée depuis 2016, et maintient les principes d'arbitrage conformément à la lettre de politique des moyens 2018-2021 et intègre les moyens nouveaux liés au, Plan étudiant, à Thélème, à Etoile, Lumomat, DARRE :

- Concernant les postes titulaires d'enseignants et enseignants-chercheurs, un impact de la campagne d'emploi pour 2021 de - 196 602 € avec, 68 postes d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST publiés au même niveau intégrant 7 réfrigérations, 8 maintiens en réfrigération et 11 défrigérations, 10 postes d'enseignants de second degré publiés au même niveau (dont 5 en contractuels), 5 repyramidages et 1 création de poste (1 PAST en Santé) ;
- Concernant les BIATSS titulaires, un impact de la campagne d'emploi 2021 de - 363 055 €. Il s'agit de 18 postes qui seront republiés au même niveau, de 7 repyramidages et de 4 créations de support d'ASI et de TECH sur des missions de scolarité en Santé et de responsable de services au SUMPPS et à l'ESTHUA ;
- Concernant les postes de contractuels, un impact de + 1 757 069 € dès 2020 (dans l'hypothèse où 100% des recrutements sont réalisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020). Il s'agit de 38 postes dont 4 sur financement établissement (Chargé du CPER DRIED, Directeur adjoint DEVEC Vie des Campus, Chargé de communication POLYTECH et Chargé de prévention DPS), 11 sur financement propre des composantes et des services (FC, apprentissage, RI, relations entreprises), 13 sur financements externes pour un total de 815 110 € (Région, CHU, DSG, FEDER, ETOILE, ARS) et 10 apprentis.

Pour mémoire, l'impact de la campagne d'emploi 2020 sur l'année 2021 (en année pleine) est de + 458 454 € et composé de :

- 274 704 € pour les enseignants et enseignants chercheurs titulaires ;
- 216 221 € pour les BIATSS titulaires;
- -70 819 € pour les BIATSS contractuels dont 38 348 sur ressources externes.

Soit un impact total des campagnes d'emploi 2020 et 2021 sur 2021 de **1 617 518 €** (dont 776 762 € apportés par des financements extérieurs).

Le besoin en masse salariale des composantes est de 8 341 920 € et augmente de **120 000 €** par rapport au BR 2020.

L'augmentation globale de la masse indiciaire ou GVT a été en moyenne de **805 000 €** sur les années 2014 à 2020 (titulaires 690 000 € et contractuels 115 000 €).

Les hypothèses en masse salariale sur les activités recherche, RFI et projets transversaux (y compris Thélème) mettent en évidence une baisse d'environ 800 000€ en cumulé sur 2020 et 2021. Cette diminution avait déjà été constatée pour partie au titre de l'exercice 2020, une baisse supplémentaire de la masse salariale est estimée à hauteur de - **309 000 €** en 2021 par rapport 2020.

Les prolongations des contrats doctoraux, suite à la crise sanitaire rencontrée en 2020, non encore arbitrées, pourraient entraîner un surcoût de **200 000 €** (cf enquête COVID réalisée en octobre 2020).

Les rappels de rémunérations des années précédentes impactent de plus en plus significativement les budgets annuels (proche de 500k€ en moyenne sur les 4 dernières années) ; une croissance est encore à prévoir sur 2021, que l'on peut estimer à **100 000 €**.

La GIPA 2020 ne pouvant être versée sur l'exercice 2020, il est possible qu'en 2021 soient mises en œuvre à la fois la campagne 2020 mais aussi celle de 2021, pour **50 000 €** environ.

Pour rappel, les 8 postes créés dans le cadre de la négociation avec le MESRI ne seront pas activés dès 2021, ils n'ont par conséquent pas d'incidence en dépenses dans le cadre du budget 2021.

L'ensemble de ces mesures principales engendre une hausse de **3 301 004 €**.

## 2.2- Les moyens alloués aux composantes, à la recherche et aux services

Le volume et l'affectation des moyens sont issus du dialogue de gestion, engagé à partir des CPOM, et respectent les engagements pris dans le document de politique des moyens voté en conseil d'administration le 6 avril 2017. Ce dialogue de gestion a permis d'affiner les besoins, tant en masse salariale, en fonctionnement qu'en investissement. Selon la structure concernée (composante, service commun, ou direction), ces besoins sont couverts par :

- des ressources propres (subventions, conventions, locations, prestations, droits d'inscriptions propres, apprentissage,...) ;
- la taxe d'apprentissage ;
- un apport de crédits au titre de la formation continue (dotation et reliquats) ;
- une dotation d'équilibre, donnée par l'université, laquelle intègre, le cas échéant, un volume de crédits pour couvrir les responsabilités liées à la pédagogie et/ou à la recherche.

La dotation d'équilibre de l'Université pour les composantes s'établira en 2021 à 6 561 750 €, soit une augmentation de **124 365 €** qui est essentiellement liée à la compensation de la baisse des recettes de formation continue.

Le budget total des composantes est de 14 006 852 € en diminution de 222 321 € par rapport à 2020. A noter que cette diminution ne prend pas en compte les 500 000 € d'investissements qui seront réalisés en Santé dans le cadre du centre de simulation ainsi que les projets structurants qui sont décalés dans le temps et reprogrammés par prélèvement sur le fond de roulement mobilisable de l'établissement.

Les composantes qui voient leur budget diminuer en 2021 ont programmé moins d'investissements et ont donc moins mobilisé leur reliquat FC. C'est le cas de l'IAE, de

LLSH, de Sciences et de Santé.

### *Confer Annexe 1 – Dotation des composantes*

Pour les services communs, la dotation globale sera de 939 674 € en 2021 contre 1 312 768 € en 2020, soit une variation de – 373 094 €. Cette variation négative est uniquement liée à un transfert de la prise en charge de la masse salariale liée aux personnels du SUMPPS sur le budget central. Comme pour tous les autres services, seuls les emplois sur ressources propres sont financés par les structures. Une dotation d'équilibre négative a ainsi été laissée au SUMPPS pour montrer que la CVEC compense toujours à hauteur de 310 000 € en 2021 le SUMPPS (disparition des 5,10 €) et le SUAPS (gratuité de la première inscription). La CVEC permet par ailleurs d'accompagner les augmentations de quotités des professionnels de santé du SUMPPS actés dans le cadre de la campagne d'emploi, ainsi que l'activation d'un poste d'enseignant contractuel supplémentaire au SUAPS depuis la rentrée 2020 pour faire face à l'accroissement d'activité de ces services.

### *Confer Annexe 2 – Dotation aux services communs*

En 2021, le principe d'intégration au budget primitif des composantes des reversements de crédits de la FC est maintenu à hauteur 1 887 240 €, soit 80% du chiffre d'affaires de référence calculé à partir des prévisions pluriannuelles (revalorisées parfois à la demande de la composante) après déduction des 5, 8 ou 20% destinées à la DFC. Ces crédits concernent à la fois du fonctionnement, de la masse salariale et des investissements. Les reliquats sont utilisables pour des investissements structurants. Ils seront peu mobilisés en 2021, à hauteur de 96 750 €, du fait de l'absence de projets nouveaux et surtout des reports de projets qui sont financés par prélèvement sur le fond de roulement de l'Université et donc hors budget composante.

Le principe du prélèvement à la source s'applique pour : les dépenses récurrentes (assurances, téléphonie, déchets, ...) ; la maintenance du locataire ; le matériel informatique ; l'audiovisuel (pour la 2<sup>ème</sup> année) ; et certains travaux structurants.

La méthodologie mises en place en 2019 concernant les heures effectuées par les enseignants du SUAPS dans les composantes continueront à être intégralement reversées et prises en charge par le SUAPS. Le montant de ces reversements a été précisé dans les maquettes financières des composantes et sera intégré dès la construction du budget initial.

La revalorisation des intervenants du SUAPS a été actée par la gouvernance. Ils ont d'ores et déjà été revalorisés à 36 € pour l'HETD au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à 38 € au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (surcoût de 2 500 € par rapport à 2019 à intégrer au budget du SUAPS en 2020), à 40 € au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (surcoût de **10 000 €** par rapport à 2020) et seront alignés sur les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (surcoût de 10 000 € par rapport à 2021).

Les orientations budgétaires 2021 soulignent la volonté de l'établissement de poursuivre les projets structurants tant en matière de formation que de recherche. Il s'agira notamment pour 2021 de finaliser les projets qui ont été actés dans le cadre du dialogue de gestion 2018-2021 et validés par la CIPI du 15 septembre 2020 pour un montant total de 2 027 735 € en 2021 dont 399 395 € sur budget des composantes et des services et 443 340 € sur reliquats de la FC et un soutien de 235 000 € sur budget de la DPI. Aucun

nouveau projet n'a été acté pour 2021. Il s'agira essentiellement en 2021 et en 2022 de finaliser les opérations du CPER actuel, de mettre en œuvre les projets qui seront retenus dans le cadre du Plan de relance, de préparer le nouveau CPER, et de finaliser les projets structurants déjà planifiés (notamment la rénovation du contrôle d'accès de l'UFR Sciences, la création de salles de travaux dirigés au sein de l'IUT, l'aménagement de surfaces tertiaires pour une prise à bail dans la Tour Saint Serge). Quelques opérations n'entreront en phase de réalisation que dans le cadre du nouveau cycle des CPOM comme le réaménagement de la BU Saint Serge ou le Parcours Santé.

### *Confer Annexe 3 – Synthèse des projets immobiliers structurants 2020 et 2021*

Les dotations des composantes et des services ne sont pas assises sur une reconduction systématique des dotations antérieures mais sur le dialogue de gestion, dans le cadre des CPOM, pour l'année 2021.

S'agissant de la recherche, les engagements pris dans la lettre de politique des moyens sont maintenus pour 2021.

Ainsi, la dotation prévisionnelle de la recherche sera de 1 728 478 € en 2021 (identique à 2020), dont :

- 1 353 478 € (identique à 2020) de dotation prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (dont référentiel décharges recherche pour coordination de programmes de recherche);
- 100 000 € pour les appels à projets (AAP) recherche (200 000 € d'enveloppe annuelle) ;
- 100 000 € pour les AAP mobilité internationale (cette enveloppe soutiendra les mobilités entrantes et sortantes en prenant en compte les charges de voyage et de séjour) ;
- 125 000 € pour la direction de la recherche afin de prendre en charge entre autres les adhésions recherche de l'établissement (The conversation 12 k€, les PUR 28 k€, les adhésions aux outils biblios et de veille 25 k€ et les pôles de compétitivité ...)
- 50 000 € par an pour les programmes pluriannuels d'investissement des équipements de recherche (ce mode de fonctionnement qui est régulé et validé par le bureau de la commission recherche et géré par la DRIED, permet de hiérarchiser et d'accompagner les besoins d'autofinancement des structures de recherche pour les appels d'offre d'équipement et la prise en charge de certains besoins ponctuels (jouvence, réparations,...).

Les frais de gestion et préciput ANR sont gérés par la DRIED, ils représentent environ 350 000 € pour 2021. Ils viennent compléter la dotation de l'Université.

Environ les deux tiers de ce budget sont utilisés pour les crédits scientifiques attribués annuellement aux structures de recherche et un tiers est consacré à la politique scientifique sous forme d'appels à projets internes.

A cela s'ajoutent :

- 27,5 contrats doctoraux qui seront créés pour une durée de 3 ans à la rentrée 2021 ; en plus des 19 allocations réparties sur les Ecoles Doctorales l'UA financera 8.5 allocations sur projet avec une priorité pour les co-financements et pour les sujets en lien avec les orientations scientifiques de l'établissement (ex : en 2020 les huit allocations ont permis le recrutement de 13 contrats doctoraux)

- les CRCT, 8 semestres maximum ;
- les PEDR pour un montant moyen annuel d'environ 140 000 € pour les nouveaux entrants, soit une enveloppe annuelle d'environ 600 k€ ;
- les primes de charges administratives accordées aux directeurs d'écoles doctorales et de collège de site, pour un total de 432 heures ;
- et les décharges accordées aux directeurs des structures de recherche.

Par ailleurs, les structures de recherche poursuivent leur dynamisme dans la réponse aux appels à projets européens, nationaux et régionaux. Cette activité contractuelle représente en moyenne 8 M€ par an hors programmation CPER. Le principal financeur est la Région (> 25%), dont les principaux programmes structurants d'une durée de cinq ans (RFI et DyS) arrivent à échéance. L'Université sera donc vigilante et participera activement au débat sur le nouveau schéma régional (2021-2027) définissant les prochaines modalités de soutien à la recherche.

En 2020 la crise sanitaire covid a impacté l'organisation des événements scientifiques, les mobilités internationales entrantes et sortantes et le démarrage de nouveaux projets de recherche. Par conséquent, les dépenses non réalisées des unités de recherche et de la direction de la recherche (130 000 €) ont été réorientées vers le financement ou le cofinancement des prolongations de CDD des contrats doctoraux et des post-doctorants. Parallèlement, l'Université a négocié des avenants avec les financeurs permettant une prolongation de durée initiale des conventions, une fongibilité des dépenses et elle a obtenu des collectivités des subventions exceptionnelles pour couvrir certaines prolongations accordées (125 000 €). Une demande est également en cours d'instruction auprès du MESRI pour une dotation exceptionnelle de compensation.

En 2021, les budgets seront à nouveau ajustés en ce sens pour répondre aux conséquences de la crise sur les travaux de recherche.

Pour les directions centrales, les budgets seront reconduits moyennant quelques évolutions détaillées ci-après.

Le programme Intracting a permis de définir et engager 39 actions de performances énergétiques réparties sur 8 groupements de travaux (éclairage, GTC, CV, etc.). Le retour sur un investissement de 1 162 180 € est de 10 ans, dont 1 025 180 € inscrits en 2021. Le gain carbone est estimé à 166 tonnes équivalentes CO<sub>2</sub> et une économie énergétique électrique de 678 MWh.

Dans le cadre de l'appel à projets de rénovation énergétique issu du volet immobilier du Plan de relance, l'Université d'Angers a déposé le 9 octobre 2020, 15 opérations de transition énergétique ; dont trois concernant des rénovations énergétiques d'immeubles (BU Belle Beille, UFR LLSH, UFR Santé site Amsler) et 12 de travaux ciblés (toiture terrasse, éclairage) pour 25,5 M€, issu des travaux du PEEC 2030. Ce panel de projet, représentant 60% de la surface bâtie, vise une réduction sur ce périmètre des consommations énergétiques de 36% et une réduction des émissions des GES de 28%. Afin de répondre au calendrier contraint du plan de relance nécessitant une notification des marchés de travaux avant le 31 décembre 2021, un fonds d'amorçage de 475 000 € est provisionné pour les études de conception de la BU Belle-Beille.

Le volet immobilier du CPER 2015/2020 verra la livraison du Data Center et de l'extension de la Passerelle, ainsi que la perspective des travaux de réhabilitation de l'UFR Santé site Amsler et de l'UFR LLSH. Ces derniers amèneront une mobilisation de trésorerie de 9,8 M€, compensés en recettes dans le cadre de la convention d'application du CPER.

Une mobilisation de crédits à hauteur de 633 k€ est nécessaire afin de mener les actions inscrites à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que l'audit sureté, étape nécessaire à un schéma directeur des mesures organisationnelles et des moyens

techniques.

Le renouvellement du parc automobile sera dans sa dernière séquence par la livraison de la 3ème vague de véhicules, le besoin de se doter d'un outil permettant la gestion multi-sites des réservations ainsi que le suivi de la flotte automobile est évalué à **32 000 €**.

Concernant le numérique, afin de faire face à la crise sanitaire et de permettre à l'Université de fonctionner pendant le premier confinement, la DDN a accompagné la mise en place de la continuité pédagogique et administrative à distance et aussi aidé les étudiants les plus démunis en moyens informatiques et numériques nécessaires aux suivis de leurs apprentissages. Ces éléments ont engendré des coûts importants sur l'exercice 2020 :

- afin de permettre l'enseignement à distance, il a été dépensé 54 000€ pour l'amélioration de la plateforme Moodle (BBB, 2<sup>ème</sup> plateforme Moodle pour les examens de gros effectifs, puis Moodle 3), des classes virtuelles, permettre la captation des cours (augmentation du périmètre de la licence de l'outil Panopto) ;
- le matériel pour permettre le télétravail des personnels administratifs et enseignants, enseignants chercheurs a représenté un investissement de 87 000€ pour augmenter les licences Microsoft office O365, nos accès VPN (accès à notre réseau à distance) pour les accès aux applications sensibles et l'acquisition d'ordinateurs portables (presque 500), et autres matériels informatiques (écrans, stations d'accueil, casques audios ont représenté un investissement de 650 000€ en 2020.
- l'aide apportée aux étudiants les plus démunis en ordinateurs et autres accès internet (boitiers 4G, abonnements internet) a représenté un soutien financier de 140 000€.

Quelques projets du Schémas Directeur du Numérique ont été décalés dans le temps et engendrent une économie en 2020 sur le budget numérique et seront repris sur le budget 2021 (projet 5 - Plan d'affaires de la FC pour 100 000€, projet 21 - Evolution du guichet numérique pour 100 000€, projet 25 - Outils de gestion des coopérations et relations pour 130 000€, et le projet 33 - Dématérialisation des processus métiers pour 100 000€.

Soit une sur-exécution sur 2020 de 501 000 € pour le numérique.

On prévoit le maintien de cette hausse sur 2021, soit un budget total pour le numérique de 2,5 millions d'euros en 2021 (identique à celui 2020) alors qu'habituellement ce budget est de 2 million d'euros. Pour 2021 les besoins supplémentaires seront les suivants :

- le coût des licences et redevances acquises en 2020 se prolongeront sur 2021 ;
- la plateforme d'enseignement à distance Moodle doit encore se renforcer pour permettre d'absorber un nombre de connexion simultanées plus important ;
- les enregistrements Panopto et le podcasting des cours doit pouvoir se faire à plus grande échelle (passage en licence illimitée car nombre d'heures 475 000 dépassé);
- il faudra continuer à équiper l'ensemble des personnels de l'UA ainsi que tous les nouveaux enseignants en ordinateurs portables, écrans, station d'accueil.

Le coût de construction du Datacenter est pris en charge sur financement du CPER. Le coût des équipements nécessaires pour accueillir les serveurs de nos partenaires et la connexion à notre réseau UA sera pris en charge en partie sur un prélèvement sur les cotisations Or-Angers sur plusieurs années. Le renouvellement du système d'information patrimonial, inscrit au schéma directeur du numérique, notamment dans ses aspects de l'interopérabilité, sera inscrit à hauteur de **100 00 €** au budget 2021.

Le budget annuel dédié aux projets d'innovation pédagogique reste stabilisé à 100 000 € conformément aux engagements pris dans le cadre de la politique des moyens 2018-2021.

La Direction de l'Audiovisuel poursuit le portage du projet ICC financé dans le cadre du CPER 2015/2020 et initialement porté par l'UBL. En 2021, elle postera par ailleurs les projets suivants :

- l'installation d'équipements audiovisuels dans les nouvelles salles du bâtiment B de l'IUT (23 salles à équiper avec un financement prévu dans le budget de l'IUT pour 100 k€) ;
- la rénovation de la salle du conseil (matrice vidéo et audio, dalle de pilotage, vidéoprojecteur...) pour un montant de **70 000 €** prévu dans le budget de la DAV en 2021 ;
- l'installation d'équipements audiovisuels au PMF de Saumur (cofinancement à discuter avec la collectivité) ;
- l'acquisition d'un drone professionnel avec capteurs estimé à **15 000 €**.

La poursuite du déploiement de la marque UA avec la mise en place d'un nouvel intranet en 2021 (pris en compte dans les projets du SDN).

Le budget de la formation des personnels de l'Université sera une nouvelle fois augmenté de **5 000 €** en 2021.

Les besoins en fonctionnement des projets LUMOMAT et ETOILE pour 2021 sont estimés à **856 900 €**.

Le besoin nouveau en fonctionnement est évalué à **1 213 265 €** en 2021 par rapport à 2020.

### 3 – Equilibre global

	2014 exécuté	2015 exécuté	2016 exécuté	2017 exécuté	2018 exécuté	2019 exécuté	BR 2020	Evolution 2021 / BR 2020
<b>Recettes</b>								
Subventions de l'Etat	114 848 487 €	118 273 725 €	120 300 209 €	122 091 086 €	123 923 410 €	127 819 395 €	127 199 233 €	4 339 894 €
Autres subventions	6 011 464 €	10 829 237 €	9 041 537 €	12 902 909 €	12 535 348 €	12 639 322 €	14 068 050 €	
Ressources propres	11 984 022 €	9 876 596 €	18 966 097 €	18 011 311 €	19 856 205 €	21 129 558 €	22 561 995 €	1 095 866 €
<b>Total ressources</b>	<b>132 843 973 €</b>	<b>138 979 558 €</b>	<b>148 307 843 €</b>	<b>153 005 306 €</b>	<b>156 314 963 €</b>	<b>161 588 275 €</b>	<b>163 829 278 €</b>	<b>5 435 760 €</b>
<b>Dépenses</b>								
Masse salariale	110 150 349 €	113 841 469 €	116 998 280 €	118 324 637 €	122 010 638 €	126 223 561 €	129 557 068 €	3 301 004 €
Autres dépenses	19 025 929 €	19 829 963 €	30 715 029 €	31 214 409 €	33 890 900 €	35 259 015 €	36 451 901 €	1 213 265 €
<b>Total dépenses</b>	<b>129 176 278 €</b>	<b>133 671 432 €</b>	<b>147 713 309 €</b>	<b>149 539 046 €</b>	<b>155 901 538 €</b>	<b>161 482 576 €</b>	<b>166 008 969 €</b>	<b>4 514 269 €</b>
Résultat	1 132 204 €	2 743 228 €	594 534 €	3 466 260 €	413 424 €	105 699 €	-1 554 471 €	-632 980 €
CAF	3 671 781 €	5 307 025 €	3 166 712 €	6 127 346 €	2 950 975 €	2 647 997 €	17 412 €	938 903 €

### 4 – Calendrier

- CA du 26 novembre 2020 : cadrage budgétaire 2021
- CA du 17 décembre 2020 : BI 2021
- Mars 2021 signature des derniers avenants au CPOM 2018-2021
- CA de Mars 2021 : Validation de la politique des moyens 2022-2024

Bien que les CPOM soient pluriannuels par nature, le dialogue de gestion, entre les structures et la gouvernance, reste annuel et des addenda, annuels, seront ajoutés aux contrats.

- Juin/Juillet 2021 : clôture des CPOM 2018-2021 (bilan final) et présentation des nouveaux CPOM 2022-2024 par les structures avec intégration des éléments suivants :
  - Présentation de la structure et des évolutions ou réorganisations envisagées sur la période 2022-2024
  - Présentation des projets structurants sur la période 2022-2024
  - Présentation de la stratégie emploi et préparation de la campagne d'emploi 2022

- Présentation de la stratégie financière en préparation des dotations et du BI 2022
- Présentation des actions liées à la démarche globale de prévention
  - Septembre 2021 : retours de la gouvernance sur la CE 2022 et sur les dotations 2022.
  - CA octobre 2021 : vote de la campagne emploi 2022
  - CA de novembre 2021 : cadrage budgétaire 2022
  - CA de décembre 2021 : vote du BI 2022
  - Janvier - Février 2022 : Signature des CPOM 2022-2024

ANNEXE 1 - DOTATIONS AUX COMPOSANTES

Retrait de la partie IAE

Faculté de Droit, Economie, Gestion	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>901 552 €</b>	<b>876 247 €</b>	<b>855 196 €</b>	<b>824 000 €</b>	<b>735 742 €</b>	<b>738 359 €</b>	<b>2 617 €</b>
Apport FC	111 000 €	109 280 €	184 000 €	184 000 €	84 160 €	96 000 €	
Reliquat FC		45 000 €	40 000 €	35 000 €	20 000 €	10 000 €	
Taxe d'apprentissage	32 243 €	48 801 €	50 000 €	37 139 €	43 891 €	43 891 €	
Ressources Propres	341 005 €	224 910 €	353 500 €	367 081 €	289 176 €	332 302 €	
Conventions		125 000 €	157 500 €	196 274 €	140 000 €	194 000 €	
<b>Total budget UFR DEG</b>	<b>1 385 800 €</b>	<b>1 429 238 €</b>	<b>1 640 196 €</b>	<b>1 643 494 €</b>	<b>1 312 969 €</b>	<b>1 414 552 €</b>	<b>101 583 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)	3 546 €	3 546 €	4 450 €	4 516 €	4 582 €	4 650 €	Ecart de 6000 € lié au M@DOS
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)					0 €	0 €	
Dont fonctionnement	256 454 €	321 724 €	295 550 €	310 914 €	291 569 €	258 000 €	
Dont salaires	1 069 800 €	971 468 €	1 174 196 €	1 183 064 €	976 818 €	1 107 902 €	Retrait de 15 000 € CDD Anglais
Dont investissement	56 000 €	132 500 €	166 000 €	145 000 €	40 000 €	50 000 €	

FAUX

Faculté des Sciences	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>680 431 €</b>	<b>728 989 €</b>	<b>774 269 €</b>	<b>775 983 €</b>	<b>775 983 €</b>	<b>797 944 €</b>	<b>21 961 €</b>
Apport FC	20 000 €	25 351 €	52 800 €	84 000 €	79 040 €	79 040 €	
Reliquat FC		0 €	20 000 €	19 272 €	32 647 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	37 069 €	19 660 €	20 000 €	28 280 €	22 362 €	10 200 €	
Ressources Propres	130 000 €	190 000 €	131 000 €	190 000 €	240 000 €	369 477 €	
Conventions	0 €	0 €	83 250 €	132 375 €	155 000 €	81 000 €	
<b>Total budget UFR Sciences</b>	<b>867 500 €</b>	<b>964 000 €</b>	<b>1 081 319 €</b>	<b>1 229 910 €</b>	<b>1 305 032 €</b>	<b>1 337 661 €</b>	<b>32 629 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)	16 799 €	16 799 €	18 626 €	18 901 €	19 177 €	19 461 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)					0 €	20 000 €	
Dont fonctionnement	289 201 €	298 201 €	306 188 €	334 875 €	318 875 €	320 200 €	
Dont salaires	470 000 €	555 000 €	582 505 €	540 000 €	661 000 €	730 000 €	Retrait de 20 000 € ECER
Dont investissement	91 500 €	94 000 €	174 000 €	336 134 €	305 980 €	248 000 €	

OK

UFR ESTHUA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>1 033 413 €</b>	<b>887 887 €</b>	<b>1 010 230 €</b>	<b>1 078 605 €</b>	<b>1 076 248 €</b>	<b>1 100 047 €</b>	<b>23 799 €</b>
Apport FC	292 000 €	276 770 €	240 000 €	252 800 €	252 800 €	86 400 €	
Reliquat FC		46 749 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	66 223 €	199 271 €	210 000 €	246 008 €	201 378 €	70 000 €	
Ressources Propres	554 000 €	563 255 €	812 630 €	803 000 €	1 030 306 €	1 268 422 €	
Conventions	0 €	268 000 €	67 500 €	0 €	0 €	15 000 €	
<b>Total budget UFR ESTHUA</b>	<b>1 945 636 €</b>	<b>2 241 932 €</b>	<b>2 360 360 €</b>	<b>2 370 413 €</b>	<b>2 560 732 €</b>	<b>2 539 869 €</b>	<b>-20 863 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)	8 097 €	8 097 €	8 967 €	9 100 €	9 232 €	9 369 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)					0 €	0 €	
Dont fonctionnement	752 495 €	863 835 €	881 000 €	940 000 €	960 000 €	982 000 €	
Dont salaires	1 145 044 €	1 270 000 €	1 345 393 €	1 366 313 €	1 566 500 €	1 493 500 €	Retrait de 90 000 euros (retour CPOM)
Dont investissement	40 000 €	100 000 €	125 000 €	85 000 €	25 000 €	55 000 €	

OK

IUT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>1 282 762 €</b>	<b>1 139 280 €</b>	<b>1 158 817 €</b>	<b>1 132 419 €</b>	<b>1 120 609 €</b>	<b>1 091 841 €</b>	<b>-28 768 €</b>
Apport FC	573 000 €	680 966 €	572 280 €	635 500 €	684 000 €	175 560 €	
Reliquat FC		0 €	100 000 €	142 080 €	149 605 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	187 388 €	163 310 €	160 000 €	175 665 €	218 884 €	131 330 €	
Ressources Propres	327 663 €	472 942 €	629 500 €	633 400 €	733 000 €	1 487 500 €	
Conventions	0 €	0 €	42 000 €	126 241 €	0 €	93 000 €	
<b>Total budget IUT</b>	<b>2 370 813 €</b>	<b>2 456 498 €</b>	<b>2 662 597 €</b>	<b>2 845 305 €</b>	<b>2 906 098 €</b>	<b>2 979 231 €</b>	<b>73 133 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)	6 292 €	6 292 €	7 353 €	7 462 €	7 571 €	7 683 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	13 000 €	13 500 €	13 500 €	
Dont audiovisuel (DAV)					5 000 €	5 000 €	
Dont fonctionnement	620 676 €	491 500 €	511 550 €	516 828 €	650 027 €	650 000 €	
Dont salaires	1 553 651 €	1 706 706 €	1 804 694 €	1 804 694 €	1 900 000 €	1 958 048 €	
Dont investissement	178 194 €	240 000 €	327 000 €	503 321 €	330 000 €	345 000 €	Avec PPI de 120 000 euros

OK

TOTAL RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL RECETTES
Total Apport FC	1 861 572 €	1 964 564 €	2 038 080 €	2 202 077 €	2 491 472 €	1 887 240 €	7 445 102 €
Total Reliquat FC	0 €	286 963 €	442 093 €	433 362 €	536 052 €	96 750 €	
Total Taxe d'apprentissage	557 003 €	672 490 €	655 676 €	742 393 €	719 335 €	409 030 €	EVOLUTION RECETTES
Total Ressources propres	2 459 260 €	2 379 577 €	2 600 969 €	2 818 711 €	3 436 879 €	4 399 832 €	-346 686 €
Total Conventions	73 000 €	745 381 €	657 288 €	1 008 498 €	608 050 €	652 250 €	

TOTAL DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL DEPENSES
Total Fonctionnement	4 185 489 €	3 791 445 €	3 962 253 €	4 137 466 €	4 359 267 €	4 355 203 €	14 012 852 €
Total Salaires	6 509 075 €	7 246 485 €	7 534 997 €	7 585 744 €	8 380 526 €	8 341 920 €	EVOLUTION DEPENSES
Total Investissement	738 416 €	1 257 621 €	1 501 082 €	1 926 823 €	1 489 380 €	1 315 729 €	-216 321 €

IAE Angers	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>					<b>99 440 €</b>	<b>123 500 €</b>	<b>24 060 €</b>
Apport FC					168 320 €	192 000 €	
Reliquat FC					80 000 €	0 €	
Taxe d'apprentissage					0 €	6 800 €	
Ressources Propres					303 240 €	112 200 €	
Conventions					0 €	0 €	
<b>Total budget IAE Angers</b>					<b>651 000 €</b>	<b>434 500 €</b>	<b>-216 500 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)					0 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)					0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)					0 €	5 000 €	
Dont fonctionnement					177 000 €	129 000 €	
Dont salaires					354 000 €	285 500 €	
Dont investissement					120 000 €	15 000 €	

OK

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>904 914 €</b>	<b>945 338 €</b>	<b>1 196 139 €</b>	<b>1 162 153 €</b>	<b>1 157 531 €</b>	<b>1 070 233 €</b>	<b>-87 298 €</b>
Apport FC	176 600 €	164 418 €	112 000 €	132 160 €	191 120 €	243 200 €	
Reliquat FC		25 004 €	28 112 €	80 735 €	140 000 €	36 750 €	
Taxe d'apprentissage	24 986 €	15 836 €	7 000 €	5 416 €	6 737 €	6 809 €	
Ressources Propres	26 950 €	47 000 €	52 156 €	22 156 €	52 150 €	87 296 €	
Conventions	23 000 €	0 €	0 €	52 125 €	0 €	11 250 €	
<b>Total budget UFR LLSH</b>	<b>1 156 450 €</b>	<b>1 197 596 €</b>	<b>1 395 407 €</b>	<b>1 454 745 €</b>	<b>1 547 538 €</b>	<b>1 455 538 €</b>	<b>-92 000 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)	4 330 €	4 330 €	5 097 €	5 172 €	5 248 €	5 326 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Dont audiovisuel (DAV)					4 000 €	4 000 €	
Dont fonctionnement	164 270 €	175 770 €	189 800 €	183 300 €	206 550 €	237 500 €	
Dont salaires	883 850 €	938 000 €	1 100 000 €	1 105 413 €	1 167 740 €	1 134 710 €	
Dont investissement	84 000 €	59 496 €	80 510 €	140 860 €	144 000 €	54 002 €	

OK

Faculté de Santé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>682 351 €</b>	<b>665 415 €</b>	<b>623 404 €</b>	<b>637 633 €</b>	<b>637 633 €</b>	<b>632 581 €</b>	<b>-5 052 €</b>
Apport FC	550 000 €	572 445 €	689 000 €	715 537 €	777 952 €	780 160 €	
Reliquat FC		155 000 €	180 000 €	114 463 €	100 000 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	69 360 €	106 936 €	90 000 €	101 919 €	86 180 €	60 000 €	
Ressources Propres	682 916 €	311 000 €	379 000 €	459 750 €	415 000 €	434 000 €	
Conventions	0 €	270 700 €	204 350 €	189 800 €	193 050 €	145 500 €	
<b>Total budget UFR Santé</b>	<b>1 984 627 €</b>	<b>2 081 496 €</b>	<b>2 165 754 €</b>	<b>2 219 102 €</b>	<b>2 209 815 €</b>	<b>2 052 241 €</b>	<b>-157 574 €</b>
Dont dépenses récurrentes (centrale)	24 081 €	24 081 €	26 184 €	26 571 €	26 959 €	27 358 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	30 000 €	30 000 €	
Dont audiovisuel (DAV)					12 000 €	12 000 €	
Dont fonctionnement	1 159 923 €	945 790 €	1 099 475 €	1 060 650 €	997 170 €	1 000 500 €	
Dont salaires	572 901 €	720 000 €	704 000 €	644 600 €	696 286 €	653 656 €	
Dont investissement	192 722 €	356 625 €	381 095 €	452 281 €	447 400 €	328 727 €	Hors 500 keuros simulation

OK

Polytech Angers	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Varations 2021/2020
<b>Dotation d'équilibre</b>	<b>996 722 €</b>	<b>1 003 420 €</b>	<b>906 171 €</b>	<b>834 199 €</b>	<b>834 199 €</b>	<b>1 007 245 €</b>	<b>173 046 €</b>
Apport FC	138 972 €	135 334 €	188 000 €	198 080 €	254 080 €	234 880 €	
Reliquat FC		15 210 €	53 981 €	21 812 €	13 800 €	50 000 €	
Taxe d'apprentissage	139 734 €	118 676 €	118 67				

## ANNEXE 2 - DOTATION AUX SERVICES COMMUNS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021								
	Dotation totale	Dotation UA d'équilibre	Depenses recurrentes (Centrale)	Maintenance locataire (DPI)	Matériel informatique (DDN)	Matériel audiovisuel (DAV)	CVEC	TA	Ressources propres	Budget total				
<b>SUMPPS</b>	285 000 €	285 000 €	276 122 €	276 122 €	265 188 €	-77 078 €	2 327 €	5 000 €	4 000 €	0 €	160 000 €	0 €	239 750 €	322 672 €
<b>SCDA</b>	826 000 €	621 387 €	696 153 €	694 149 €	681 747 €	659 356 €	5 832 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	777 915 €	1 437 271 €
<b>SUIO-IP</b>	190 000 €	190 605 €	193 302 €	201 151 €	210 965 €	220 000 €	0 €	5 000 €	3 000 €	0 €	0 €	229 €	11 000 €	231 229 €
<b>SUAPS</b>	160 000 €	156 100 €	156 888 €	153 814 €	154 868 €	137 396 €	1 896 €	10 000 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	39 500 €	326 896 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 461 000 €</b>	<b>1 253 092 €</b>	<b>1 322 465 €</b>	<b>1 325 236 €</b>	<b>1 312 768 €</b>	<b>939 674 €</b>	<b>10 055 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>310 000 €</b>	<b>229 €</b>	<b>1 068 165 €</b>	2 318 068 €

Transfert MS en central

CPOM 2018-2020 | SYNTHÈSE DES PROJETS IMMOBILIERS STRUCTURANTS

AVANCEMENT ANNEE 2020

SEPT 2020

LEGENDE	
● (Vert)	Achévé
● (Jaune)	En cours
● (Rouge)	Non débuté
R	Reprogrammation
X	Sans suite

Composante Service commun Transverse	Intitulé du projet	Coût opération projet	Financement de l'opération					Statut projet	Avancement SEPT 2020	Prévisionnel livraison	OBSERVATIONS
			Composante / Service		DPI	Autre					
			Investissement	Reliquat FC			Nature financement	Montant			
UFR SANTE	Aménagement terrain de sport	25 000 €	10 000 €			Collectivité	15 000 €	X		X	Opération selon orientation SPSI (équipements sportifs) et fiches CPER Inscription décembre 2019 suite visite inspection Financement à consolider
UFR SANTE	IRIS2 - Aménagement labo OGM	86 000 €			86 000 €			●	EXECUTION	Oct 2020	
	<b>2020 - SOUS TOTAL UFR SANTE</b>	<b>86 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>86 000 €</b>		<b>0 €</b>				
UFR SCIENCES	Electrification d'un amphithéâtre	16 000 €	16 000 €					R	ETUDES	2e semestre 21	Regroupé SCIENCES/LLSH/POLYTECH
UFR SCIENCES	Aménagement - Equipement de pesée	15 000 €				UMR	15 000 €	●	ETUDES	2e semestre 20	
	<b>2020 - SOUS TOTAL UFR SCIENCES</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>				
IUT	Reprise des plafonds d'une salle de cours	25 000 €	40 000 €					X		X	Plus de besoins - Opération abandonnée
IUT	Restructuration de l'accueil de l'IUT	50 000 €	50 000 €					X		X	Opération abandonnée (2019)
IUT	1er équipement A & B	380 000 €	130 395 €	249 605 €				●	PROGRAMMATION	2021	A flécher avec DAV/DDN - Définition besoin en cours
IUT	Aménagement salle de cours bat. C	365 000 €			25 000 €	ETAT	340 000 €	●	ETUDES	oct-21	
	<b>2020 - SOUS TOTAL IUT</b>	<b>745 000 €</b>	<b>130 395 €</b>	<b>249 605 €</b>	<b>25 000 €</b>		<b>340 000 €</b>				
UFR DEG	Rénovation du hall	180 000 €	80 000 €			A définir	100 000 €	X		X	Opération abandonnée
UFR DEG	Aménagement espaces enseignants	145 000 €	30 000 €	40 000 €	75 000 €			●	EXÉCUTION	oct-20	Impact COVID19
UFR DEG	Reconfiguration des bureaux pour l'accueil des correspondants informatiques du pôle St-Serge	60 000 €	20 000 €		40 000 €			●	ETUDES	1er semestre 21	Impact COVID19
UFR DEG	Rénovation salle 15 suite à transfert des correspondants informatiques du pôle St-Serge	20 000 €	20 000 €					●	ETUDES	1er semestre 21	Impact COVID19
UFR DEG	Transformation d'un amphi en salle de plaidoirie	50 000 €	15 000 €	35 000 €				R		2021	
	<b>2020 - SOUS TOTAL UFR DEG</b>	<b>225 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>115 000 €</b>		<b>0 €</b>				
IAE	Aménagement locaux	100 000 €	20 000 €	80 000 €				●	LIVRE	Août 20	Tx & mobiliers
	<b>2020 - SOUS TOTAL IAE</b>	<b>100 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>				
UFR LLSH	Aménagement du parking étudiants-usagers	25 000 €		15 000 €	10 000 €			X		X	Report - Aménagement BB (SPSI)
UFR LLSH	Electrification des amphis B/C/D + F	38 735 €		38 735 €				R	ETUDES	2eme semestre 21	
UFR LLSH	Electrification des amphis F/H/I/K	33 000 €	33 000 €					R	ETUDES	2eme semestre 21	
UFR LLSH	Rénovation des sanitaires de l'UFR LLSH	100 000 €		100 000 €				R		2021	
	<b>2020 - SOUS TOTAL UFR LLSH</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>				
UFR ESTHUA	Cloisonnement salle 303	15 000 €	15 000 €					●	ETUDES	1er trimestre 21	
UFR ESTHUA	Salle apprentissage actif	50 000 €		12 500 €		Collectivité	37 500 €	●	ETUDES	2nd semestre 20	
UFR ESTHUA	Rénovation de l'escalier intérieur	40 000 €	5 000 €	20 000 €	15 000 €			R			
UFR ESTHUA	Rénovation amphi (chaire)	35 000 €	20 000 €		15 000 €			R			Programmation selon schéma directeur amphithéâtres (pilote DAV)
	<b>2020 - SOUS TOTAL UFR ESTHUA</b>	<b>65 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>0 €</b>		<b>37 500 €</b>				
POLYTECH	Electrification des amphithéâtres	70 000 €			70 000 €			R	ETUDES	2eme semestre 21	Regroupé SCIENCES/LLSH/POLYTECH
	<b>2020 - SOUS TOTAL POLYTECH</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>				

CPOM 2018-2020 | SYNTHÈSE DES PROJETS IMMOBILIERS STRUCTURANTS

AVANCEMENT ANNEE 2020

SEPT 2020

LEGENDE	
<span style="color: green;">●</span>	Achévé
<span style="color: orange;">●</span>	En cours
<span style="color: red;">●</span>	Non débuté
R :	Reprogrammation
X :	Sans suite

Composante Service commun Transverse	Intitulé du projet	Coût opération projet	Financement de l'opération					Statut projet	Avancement SEPT 2020	Prévisionnel livraison	OBSERVATIONS
			Composante / Service		DPI	Autre					
			Investissement	Reliquat FC		Nature financement	Montant				
SCDA	Reprise électrification "de table" zones Silence, Calme et Com à Belle Beille	150 000 €	150 000 €					X	X	A intégrer dans CPER 20-25 Restructuration BU	
SCDA	Workbox Belle Beille	15 000 €			5 000 €	Collectivité	10 000 €	X	X	Opération annulée car dossier non retenu dans le cadre de l'AAP	
SCDA	Ré-aménagement cuisine/salle de détente des personnels BU Belle Beille	15 000 €	15 000 €					X	X		
SCDA	BU St Serge - Living center XXL	460 000 €				CVEC	460 000 €	<span style="color: red;">●</span>	X	Financement partiel socié (sur 860 k€) Demande plan de relance national	
<b>2020 - SOUS TOTAL SCDA</b>		<b>460 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>460 000 €</b>				
SUAPS	Etude aménagement bureaux en Rdc	15 000 €	15 000 €					R		Programmation en lien avec demande CHSCT	
SUAPS	Parcours Santé	150 000 €				CVEC	150 000 €	R	2021	Etudes	
<b>2020 - SOUS TOTAL SUAPS</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>				
<b>Projets transverses</b>											
DPI	Etude aménagement Tour St Serge	11 760 €			11 760 €			<span style="color: orange;">●</span>	ETUDES	sept-20	Demande janvier 2020 - Etude pour définir besoin et budget
DPI	Marque UA - Présidence	70 000 €			70 000 €			<span style="color: orange;">●</span>			
DPI	Parc automobile - Infrastructure électrique	170 000 €			170 000 €			<span style="color: orange;">●</span>	EXECUTION	oct-20	IUT/AMSLER/DAVIERS/DEG/Pce
DPI	<b>Sureté :</b>										Avec financement des composantes
DPI	<b>UFR Sciences -</b> Contrôle d'accès par badge	110 000 €	110 000 €					<span style="color: orange;">●</span>	ETUDES	fevrier 2021	Périmètre : portes ext. Consultation sept 20
<b>2020 - SOUS TOTAL DPI</b>		<b>361 760 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>251 760 €</b>		<b>0 €</b>				

CPOM 2018-2020 | SYNTHÈSE DES PROJETS IMMOBILIERS STRUCTURANTS

SEPT 2020

PROJECTION 2021

Composante Service commun Transverse	Intitulé du projet	Coût opération projet	Financement de l'opération					Prévisionnel livraison	OBSERVATIONS
			Composante / Service		DPI	Autre			
			Investissement	Reliquat FC		Nature financement	Montant		
UFR SANTE									
	<b>2021 - SOUS TOTAL UFR SANTE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>			<b>0 €</b>	
UFR SCIENCES	Electrification d'un amphithéâtre	16 000 €	16 000 €					2e semestre 21	Regroupé SCIENCES/LLSH/POLYTECH
	<b>2021 - SOUS TOTAL UFR SCIENCES</b>	<b>16 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>				
IUT	1er équipement A & B	380 000 €	130 395 €	249 605 €				2021	A flécher avec DAV/DDN - Définition besoin en cours
IUT	Aménagement salle de cours bat. C	365 000 €			25 000 €	ETAT		oct-21	
	<b>2021 - SOUS TOTAL IUT</b>	<b>745 000 €</b>	<b>130 395 €</b>	<b>249 605 €</b>	<b>25 000 €</b>				<b>340 000 €</b>
UFR DEG	Reconfiguration des bureaux pour l'accueil des correspondants informatiques du pôle St-Serge	60 000 €	20 000 €		40 000 €			1er semestre 21	Impact COVID19
UFR DEG	Rénovation salle 15 suite à transfert des correspondants informatiques du pôle St-Serge	20 000 €	20 000 €					1er semestre 21	Impact COVID19
UFR DEG	Transformation d'un amphi en salle de plaidoirie	50 000 €	15 000 €	35 000 €				2021	
	<b>2021 - SOUS TOTAL UFR DEG</b>	<b>130 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>40 000 €</b>				<b>0 €</b>
IAE									
	<b>2021 - SOUS TOTAL IAE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>				<b>0 €</b>
UFR LLSH	Electrification des amphis B/C/D + F	38 735 €		38 735 €				2eme semestre 21	
UFR LLSH	Electrification des amphis F/H/I/K	33 000 €	33 000 €					2eme semestre 21	
UFR LLSH	Rénovation des sanitaires de l'UFR LLSH	100 000 €		100 000 €				2021	
	<b>2021 - SOUS TOTAL UFR LLSH</b>	<b>171 735 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>138 735 €</b>	<b>0 €</b>				<b>0 €</b>
UFR ESTHUA	Rénovation de l'escalier intérieur	40 000 €	5 000 €	20 000 €	15 000 €				
UFR ESTHUA	Cloisonnement salle 303	15 000 €	15 000 €					1er trimestre 21	
UFR ESTHUA	Rénovation amphi (chaire)	35 000 €	20 000 €		15 000 €				Programmation selon schéma directeur amphithéâtres (pilote DAV)
	<b>2021 - SOUS TOTAL UFR ESTHUA</b>	<b>90 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>30 000 €</b>				<b>0 €</b>
POLYTECH	Electrification des amphithéâtres	70 000 €			70 000 €			2eme semestre 21	Regroupé SCIENCES/LLSH/POLYTECH
	<b>2021 - SOUS TOTAL POLYTECH</b>	<b>70 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>				<b>0 €</b>
SCDA	BU St Serge - Living center XXL	460 000 €				CVEC	460 000 €	2022	Financement partiel socié (sur 860 k€) Demande plan de relance national
	<b>2021 - SOUS TOTAL SCDA</b>	<b>460 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>460 000 €</b>		
SUAPS	Etude aménagement bureaux en Rdc	15 000 €	15 000 €					2021	Programmation en lien avec demande CHSCT
SUAPS	Parcours Santé	150 000 €				CVEC	150 000 €	2021	
	<b>2021 - SOUS TOTAL SUAPS</b>	<b>165 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>150 000 €</b>		
<b>Projets transverses</b>									
DPI	Aménagement Tour St Serge	150 000 €						1er semestre 21	
DPI	Marque UA - Présidence	70 000 €			70 000 €				
DPI	Sureté :								Avec financement des composantes
DPI	UFR Sciences - Contrôle d'accès par badge	110 000 €	110 000 €					fevrier 2021	
	<b>2021 - SOUS TOTAL DPI</b>	<b>180 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>		<b>0 €</b>		
<b>SYNTHESE</b>		<b>2 027 735 €</b>	<b>399 395 €</b>	<b>443 340 €</b>	<b>235 000 €</b>		<b>0 €</b>		